

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024

Le 5 novembre, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Membre absent :

- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)

Madame le Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

2024 DAE 76

Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500 euros)

2024 DAE 87

Budget participatif — Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1,45 million d'euros) en faveur de l'économie circulaire

2024 DAE 140

Conventions et subventions (1 015 000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

2024 DAE 178

Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

2024 DAE 211

Subvention (220 000 euros) à l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 (8^e arrondissement)

2024 DAE 270

Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — Jeux olympiques de Paris 2024 — Exonération partielle redevance

2024 DAE 312

Marchés découverts alimentaires — Principe du renouvellement de la délégation de service public

2024 DASCO 37

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)

2024 DASCO 92

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention d'investissement (16 067,28 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Condorcet

2024 DASCO 139

Collèges publics parisiens — Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

2024 DJS 114

Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024

2024 DTEC 1

Plan Climat de Paris 2024-2030

V08 2024 14

Vœu de la majorité relatif à la lutte contre la détention et le transport de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées

V08 2024 15

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris rétablisse un marché de Noël de qualité sur l'avenue basse des Champs-Élysées

V08 2024 16

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris étudie la création d'un espace vert compatible avec les recommandations de l'Agence régionale de santé sur la parcelle du 25-27, rue de Constantinople dans le 8e arrondissement

Q08 2024 06

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le rétablissement du tourner à gauche depuis le boulevard Haussmann vers l'avenue de Messine le long de la place du Pérou

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

Mes chers collègues, vous avez tous lu et entendu sur ce drame qui a eu lieu le 16 octobre dernier.

Un jeune cycliste de 27 ans du nom de Paul VARRY a été tué sur une piste cyclable. Je vous demande de bien vouloir vous lever pour rendre hommage à ce jeune homme.

[Une minute de silence est observée]

1^o/08 2024 17

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. La délibération 08 2024 17 est adoptée à l'unanimité.

2^o/08 2024 18

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 17 septembre 2024

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai sur ce compte rendu qui est un peu édulcoré, compte tenu des propos tenus lors de ce conseil. Je n'ai pas retrouvé l'intégralité de ce qui a été dit. Je tenais à le souligner ici.

La délibération 08 2024 18 est adoptée à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote contre.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, j'ai fait passer des amendements sur le PLU. J'ai cru comprendre que vous aviez un vœu que vous souhaitiez faire passer en urgence. Je ne sais pas s'il faut les voter en début de séance.

Mme d'HAUTESERRE

Ce n'est pas nécessaire pour les amendements, seulement quand ce sont des vœux.

3^o/08 2024 19

Adoption du budget primitif 2025 de l'état spécial de la Mairie du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Le budget primitif 2025 s'élève à 2 679 439 euros, en augmentation de 4,6 % par rapport au budget primitif présenté en novembre 2024.

Il se décompose en trois lignes budgétaires distinctes : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement.

La dotation d'animation locale est fixée à 424 690 euros. Elle comprend les crédits pour le fonctionnement des sept Conseils de quartier, pour 23142 euros. Un montant inchangé par rapport à l'an passé. Elle comporte également 117 580 € pour l'animation locale, c'est-à-dire toutes les activités en direction des habitants, comme les événements en mairie. Enfin, elle comprend les travaux dits « urgents » dans les équipements de proximité, comme les écoles ou les crèches. Vous le savez, cette ligne évolue en fonction des travaux réalisés lors des exercices précédents. Aussi, en cette année olympique, nous n'avons pas pu engager tous les travaux souhaités.

La dotation de gestion locale est stable, en léger recul de 0,5 % par rapport à 2024. Elle consacre 2111749 euros au fonctionnement des équipements de proximité. Les ajustements sont principalement liés à la question des dépenses d'énergie et à l'impact de l'inflation sur les coûts.

Enfin, la dotation d'investissement est fixée à 143 000 euros. Elle comprend notamment les crédits dévolus aux Conseils de quartier pour engager de petits travaux.

À côté de l'état spécial, nous disposons également des investissements d'intérêt local. Ce sont des montants fixes, avec une enveloppe de 972 000 euros pour l'espace public et une autre de 662 000 euros pour les équipements de proximité.

Nous allons ainsi engager l'an prochain des travaux de réfection de la voirie avenue Hoche, rue Saint-Lazare, et poursuivre la remise en état des pieds d'arbre ou encore lancer la rénovation de l'aire de jeux du square Marcel-Pagnol.

Concernant les établissements scolaires, les principaux travaux visent la rénovation de classes à l'école maternelle Bienfaisance, la rénovation du préau de l'école Paul-Baudry, la rénovation des halls du groupe scolaire Bienfaisance et de l'école Robert-Etienne. Le bain-douche Rome bénéficiera quant à lui d'une nouvelle étape de modernisation.

Nous avons par ailleurs reçu la notification des investissements localisés programmés dans le 8^e arrondissement qui s'élèvent à 330 000 euros, afin de poursuivre le programme de travaux sur le parc Monceau. Habituellement, nous disposons d'environ 1,6 million d'euros en investissements localisés.

Malgré l'augmentation de la taxe foncière, les investissements connaissent un coup d'arrêt en 2025, officiellement pour limiter la gêne des travaux pour les Parisiens, mais nous connaissons tous l'état des finances de Paris.

Pour être exhaustive pour 2025, je ne manquerai pas de mentionner le budget participatif. Je suis notamment très heureuse de pouvoir lancer l'an prochain le diagnostic sur l'état des grilles du parc Monceau. Nous travaillons déjà sur le financement des travaux, et j'aurai l'occasion d'y revenir dans les prochains mois. Les habitants ont également voté pour la rénovation de la Naumachie et de l'aire de jeux adjacente dans le parc Monceau.

Enfin, le jardin de la mairie est également lauréat pour engager son réaménagement.

Mme LÉCUYER

Vous parlez de la cour de la mairie. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce projet ? Je rappelle qu'une partie du jardin a déjà été refaite.

Mme d'HAUTESERRE

Vous venez régulièrement à la mairie et vous pouvez donc voir cette cour. Il faut apporter un certain nombre d'aménagements, notamment les pavés. Vous aurez pu constater que du fait du stationnement de nombreuses voitures, la cour s'affaisse. Nous avons connu des inondations de la verrière il y a quelques années qui touchaient la Salle des Conférences dont nous avons énormément besoin.

Progressivement, grâce à des budgets alloués par la Ville, nous menons des travaux.

Mme LÉCUYER

À quel projet seront dédiés les 400 000 euros du budget participatif? Le descriptif du projet mentionne la réfection du jardin et de la cour de la Mairie, alors que le jardin vient d'être refait.

Mme d'HAUTESERRE

Comme je vous le disais, dans la cour, il faut reprendre les pavés, mais aussi un redimensionnement du jardin. Nous ne parlons pas dans le vide en évoquant des idées à la légère, il y a nécessité de refaire la cour, et de revoir la disposition de la végétalisation du jardin qui a simplement été remis en état après les travaux de la mairie.

La délibération 08 2024 19 est adoptée à l'unanimité.

4°/2024 DU 142 PLU

Révision — Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) de la Ville de Paris

Mme d'HAUTESERRE

Après son adoption par le Conseil de Paris de juin 2023, le projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) de la Ville de Paris a fait l'objet d'une enquête publique réglementaire.

Il ne me semble pas utile de refaire ici le débat sur les orientations du PLUb, nous avons eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises. Je vais plutôt m'attarder sur les avancées concrètes pour les habitants du 8^e arrondissement.

En cohérence avec l'amendement que j'ai porté au schéma directeur de la région Île-de-France, le projet de coulée verte est bien confirmé dans le PLUb, par la création de la réserve 08-14. De même, nous avons obtenu une réserve pour la création d'un équipement de santé sur la parcelle adjacente.

Cette nouvelle version du PLU renforce la protection des espaces verts de l'arrondissement, avec 16 nouveaux espaces protégés à l'issue de l'enquête publique s'ajoutant aux 218 existants. De même la protection du commerce et de l'artisanat est accrue, avec 530 mètres linéaires supplémentaires, notamment dans les rues adjacentes de la rue de Rome, berceau de la musique classique. Afin de nous prémunir de projets destructeurs, plusieurs immeubles bénéficieront d'une protection patrimoniale supplémentaire.

Dans la version soumise à enquête publique, la parcelle des 25/27, rue de Constantinople comprenait une réserve pour la création d'une école. Comme nous l'avons annoncé en septembre, le projet ne pourra être mené à son terme. La réserve est donc retirée. Nous défendons désormais un projet d'EHPAD en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Je rappelle que les logements EHPAD sont comptabilisés dans les critères SRU pour fixer le nombre de logements sociaux, ce qui explique le maintien d'un emplacement réservé pour la production de logement social.

Les contributions déposées à l'enquête publique ont principalement visé les emplacements réservés pour la création de logements, aussi appelées pastilles. En mai 2023, nous avons déposé un vœu conditionnant notre vote sur le projet de PLU. Il avait pour objectif une production équilibrée de logement sur ces parcelles de bureau, en réservant un tiers pour le logement privé, un tiers pour l'accession à la propriété et un tiers pour le logement social. Il s'avère que l'exécutif parisien a fait le choix du tout social.

Sur les 96 emplacements proposés par la Mairie centrale, la moitié, 47 exactement, a fait l'objet d'une contribution des propriétaires concernés pour indiquer que les critères de pastillages n'étaient pas remplis. En effet, il s'agit souvent d'immeubles en multipropriétés, d'immeubles qui viennent de bénéficier de lourds travaux ou de parcelles qui ne permettent pas de créer au moins 500 mètres carrés de logements.

Aussi, en tant que maire d'arrondissement, et avec des arguments concrets, j'ai systématiquement appuyé ces demandes auprès de la commission d'enquête et des services de l'urbanisme. Nous avons ainsi réduit de 15 % le nombre d'emplacements réservés dans l'arrondissement. Cependant, 38 parcelles nous semblent aujourd'hui non adaptées pour la construction de logements, aussi, nous déposons sur table un vœu pour demander leur dépastillage.

En l'état, la majorité émettra donc un avis défavorable sur le projet de PLU.

Mme LÉCUYER

Alors que Paris devient de plus en plus difficile à vivre et à travailler pour les Parisiens, je vais devoir voter contre ce projet de nouveau PLU comme je l'ai indiqué l'année dernière, car il va à l'encontre de mes priorités : le maintien d'un tissu économique dynamique dans Paris, la valorisation des espaces verts et de l'environnement et la préservation de notre patrimoine architectural, historique et religieux.

Je veux d'abord expliquer mon vote en concentrant mon propos sur la politique d'accélération à marche forcée du logement social et le mécanisme incohérent et arbitraire des emplacements réservés que j'ai dénoncés ici même l'année dernière.

Je veux ensuite défendre un amendement pour clarifier les critères d'exclusion et mettre en cohérence les emplacements dits « réservés » dans le cadre de ce projet.

Préalablement, et pour couper court à toute mésentente, je rappelle que je suis favorable à une politique de logement social pour mieux loger les familles et les classes moyennes, mais que je suis défavorable à la politique de production et d'attribution des logements sociaux menée par la Maire de Paris.

Dans le domaine du logement, le projet de ce PLU s'inscrit dans une politique d'accélération à marche forcée du logement social et construit un objectif idéologique qui va bien au-delà de l'obligation prévue par la loi SRU de 25 % de logements sociaux d'ici 2025.

Il prévoit 40 % de logements publics à Paris en 2035, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables. Il s'appuie pour cela sur la possibilité d'imposer la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières en abaissant le seuil de déclenchement, en augmentant la part minimale de logements sociaux à réaliser ou encore en multipliant le nombre des emplacements réservés.

Ainsi grève-t-il les prescriptions de mixité fonctionnelle et de mixité sociale des projets immobiliers de constructions neuves, de restructurations lourdes et d'extension, de surélévation ou de changement de destination. Je ne reviens pas sur tout cela, nous avons déjà eu l'occasion de l'aborder.

Les prescriptions d'urbanisme locatif dans le 8^e arrondissement ont un peu évolué depuis 18 mois, entre l'arrêt du projet de PLU en mai 2023 et le présent projet de délibération de novembre 2024, 14 pastillages ont été supprimés et 12 ont été modifiés. Mais les prescriptions subsistantes n'en portent pour autant pas moins directement atteinte au droit fondamental de propriété des propriétaires de ces parcelles pastillées.

Les servitudes de mixité fonctionnelle et de mixité sociale méritent d'être critiquées sur le fond pour leur incohérence et sur leur forme pour leur arbitraire.

Sur le fond, elles vont avoir pour effet pervers de dévaloriser les immeubles et de les rendre difficilement vendables à un tiers, de limiter les rénovations pourtant nécessaires, de façon à rester sous le seuil de la restructuration, et d'orienter de façon superflue la transformation du marché de bureaux vers l'hôtellerie dont le modèle économique est le plus à même de supporter la création du parc de logements.

Sur la forme, les propriétaires des parcelles pastillées n'ont jamais été destinataires de la moindre communication pour les informer directement de la prescription d'urbanisme dont leur parcelle de terrain va faire l'objet, ni de la part de la Mairie de Paris qui décide, ni de vous-même. Je vous avais d'ailleurs interpellée, je crois même que c'était une question ou un vœu, en demandant aux propriétaires de communiquer les adresses.

Le choix des emplacements réservés a été effectué, et je cite la commission d'enquête sur le projet de PLU bioclimatique : « avec une vision simpliste de la Ville de Paris et déconnectée de la réalité », et pour cause, parce que la Ville a pastillé à l'aveugle sans même prendre la peine de visiter les immeubles.

Enfin, compte tenu du coût potentiel pour la Ville de Paris de la mise en œuvre de l'ensemble des prescriptions d'urbanisme, elle ne réalisera finalement qu'une infime minorité, autrement dit, elle aura créé inutilement une insécurité juridique potentielle dont l'effet réel est de dévaloriser ipso facto toutes les parcelles pastillées.

Je n'oublie pas non plus que la commission d'enquête s'est aussi élevée contre la chasse aux sorcières visant les établissements privés catholiques. Heureusement, il n'y en a pas dans le 8^e arrondissement concernés par ce sujet, en considérant que grever les établissements scolaires de l'emplacement réservé est à la fois inopérant et contraire à l'intérêt général qui cherche à retenir les familles dans la Capitale.

Puisque la Ville reconnaît elle-même avoir pastillé bien au-delà du strict nécessaire, créant inutilement une insécurité juridique potentielle dévalorisant les parcelles concernées, il lui incombe maintenant de dépastiller bien plus largement qu'elle ne l'a déjà fait depuis le printemps 2023.

Nombre d'obscurs motifs d'infaisabilité...

Mme d'HAUTESERRE

Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant trois minutes, Madame.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, le sujet du PLU est conséquent et il est très regrettable que nous n'ayons ce document qu'aujourd'hui sous cette forme-là.

M. GOLHEN (Directeur de cabinet du Maire)

Vous l'avez reçu par recommandé.

Mme LÉCUYER

C'est très compliqué. Je voudrais savoir qui, autour de cette table, a travaillé ce PLU? Il y a un an, personne ne l'avait travaillé. Cette année, nous reproduisons le même problème, sur la base de documents qui sont très difficilement accessibles, et donc très difficilement travaillables.

M. BALADI

On l'a reçu il y a une semaine

Mme LÉCUYER

L'année dernière, je dénonçais ce que personne n'avait dénoncé.

Mme d'HAUTESERRE

L'année dernière, c'est l'année dernière. Cette année, vous l'avez reçu une semaine en amont...

Mme LÉCUYER

C'est bien la raison pour laquelle je développe.

Mme SEGOND

A mon tour, je souhaiterais expliquer les raisons de mon vote, en l'occurrence de mon abstention.

Même si je veux saluer vos efforts pour obtenir des améliorations en ce qui concerne le 8^e arrondissement, en raison du décalage des annonces et des actions organisées par la Ville de Paris, je fais une parenthèse sur le problème de la méthode. Je ne pense pas que le problème soit propre au 8^e arrondissement, c'est le problème de la Ville de Paris qui nous envoie très tardivement ce document qui est majeur. Même si nous l'avons travaillé depuis un an. Cette méthode de la Mairie de Paris, nous la connaissons par cœur.

De toute façon, comme la Maire de Paris a décidé de l'imposer, peu importe ce qu'on a à dire.

De mon côté, je trouve que ce PLU ne répond pas aux exigences de cohérence de respect du vivant et d'une ville qui protège ses habitants. Je prendrai un exemple sur le logement, dont vous avez parlé, effectivement, je pense qu'on veut trop faire de social, et ce PLU ne favorise pas l'accès des classes moyennes au logement social, ni l'accession sociale à la propriété qui est aussi un élément important.

Par ailleurs, je suis assez inquiète de la vision de la Ville de Paris et la façon dont elle voudrait essayer de concilier le patrimoine parisien. Dans le 8^e arrondissement, nous avons un patrimoine historique extrêmement important. Concernant la problématique de la rénovation énergétique, je suis inquiète sur la préservation des façades de nos bâtiments, puisque le Plan envisage, si j'ai bien compris, une modification de l'aspect extérieur des immeubles, sous couvert de l'isolation thermique.

Pour ne pas être très longue, je voulais souligner ces exemples, et c'est la raison pour laquelle je pense que ce PLU n'est soutenable ni sur le plan financier, nous en avons parlé : le pastillage et la servitude de mixité fonctionnelle coûteront des milliards d'euros aux finances de la Ville, ni sur le plan écologique en raison de son manque d'ambition. C'est une occasion ratée.

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 23 de notre règlement intérieur, je soumetts d'abord au vote l'inscription du vœu de la majorité V08 2024 17 à l'ordre du jour. Vous l'avez sous les yeux. Celui-ci nous permet de demander que les services de la Ville retirent toutes les pastilles des 38 restantes.

Mme MICHEL

Je vote pour que les deux vœux, le vôtre et celui de Mme LÉCUYER soient délibérés dans le Conseil. En revanche, je suis défavorable aux vœux, et de ce fait, favorable à la délibération initiale.

Mme d'HAUTESERRE

Je sou mets maintenant l'inscription du vœu au vote. Le vœu 08 2024 17 est approuvé à la majorité (12 voix). Mme MICHEL vote contre.

Je sou mets désormais au vote l'amendement présenté par Mme LÉCUYER.

Mme LÉCUYER

Je précise que cet amendement est relatif à la clarification des critères d'exclusion et à la mise en cohérence des emplacements réservés dans le cadre du projet du PLU de la Ville de Paris

Je ne suis pas sûre que vous ayez eu le temps de le lire. J'ai le droit de lire l'amendement que je présente, donc je vais le lire.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, vous n'allez pas nous prendre trois minutes à chaque fois.

Mme LÉCUYER

C'est mon droit de lire l'amendement que je dépose.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous laisse trois minutes, pas une de plus pour le défendre dans votre intervention.

Mme LÉCUYER

C'est un amendement rattaché à la délibération 2024 DU 142 relatif à la clarification des critères d'exclusion et à la mise en cohérence des emplacements réservés dans le cadre du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLU) de la Ville de Paris

Considérant que le projet de PLU s'inscrit dans une politique d'accélération à marche forcée du logement social;

Considérant qu'il s'appuie pour cela sur la possibilité d'imposer la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières, en abaissant le seuil de déclenchement, en augmentant la part minimale de logements sociaux, etc.

Sur proposition et présentation de moi-même, j'é mets le vœu que la Ville de Paris amende ainsi le projet de PLU.

Mme d'HAUTESERRE

Parfait, merci beaucoup.

Mme LÉCUYER

Dans le Tome 1 du Règlement du PLU : dans la sous-section «UG. 1.4.1 Rééquilibrage territorial de l'habitat et de l'emploi», dans la liste des cas de figure excluant l'application des dispositions de la sous-section UG.14.1, après la phrase «aux constructions ou parties de construction qui ont cessé d'être affectées à l'exercice d'activités de service public ou d'intérêt général depuis plus de dix ans»,

ajouter la phrase suivante : « Les dispositions de la présente sous-section UG.I. 4.1 ne s'appliquent pas aux immeubles venant... »

Je suis dans mon droit de lire l'amendement que j'ai déposé. Vous pouvez lire votre vœu de la même manière.

Mme d'HAUTESERRE

Je suis Maire...

Mme LÉCUYER

Cela ne vous empêche pas de lire le vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Vous aviez trois minutes, et nous vous demandons de concrétiser, s'il vous plaît.

Mme LÉCUYER

Peu importe le temps que je mets, c'est ma lecture de l'amendement.

M. GAUGER

Non, pas peu importe, je vous renvoie à l'article 22 de notre règlement intérieur. Vous avez trois minutes, je cite « Tout conseiller qui souhaite s'exprimer sur un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour de la séance dispose d'un temps de parole de trois minutes maximum, qui inclut la présentation d'éventuels amendements et vœux rattachés. »

Vous avez déjà pris position sur la délibération, au-delà de trois minutes. Madame le Maire accepte que vous continuiez, mais peut-être pourriez-vous résumer ce vœu.

Mme LÉCUYER

Cet amendement est assez précis, puisque les enjeux sont très importants pour les propriétaires concernés. Cela mérite qu'on y consacre du temps.

Mme d'HAUTESERRE

Mon vœu suggère de retirer les pastilles des 38 emplacements. Vous proposez de retirer seulement 18.

Mme LÉCUYER

Je rajoute des dispositions, des phrases... Je reprends. Les dispositions de la présente sous-section UG.I. 4.1 ne s'appliquent pas aux immeubles venant de faire l'objet ou allant faire l'objet d'une restructuration lourde, aux immeubles ayant fait l'objet d'une prescription d'urbanisme après la concertation de 2022, aux immeubles pour lesquels la création de logements sociaux revient à supprimer des mètres carrés de logement. Voilà pour mon premier point.

Dans une autre sous-section « Emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements », après la phrase « les dispositions de la présente sous-section UG. 1.5.2 ne s'appliquent pas aux immeubles appartenant à l'État ou à l'un de ses établissements publics, dès lors qu'ils demeurent affectés à une mission de service public, ajouter la phrase suivante : « Les dispositions de la présente sous-section ne s'appliquent pas aux immeubles de logements occupés, aux immeubles venant de faire l'objet ou allant faire l'objet d'une restructuration lourde, aux immeubles ayant fait l'objet d'une prescription d'urbanisme après la concertation de 2022, aux immeubles pour lesquels la création de logements sociaux revient à supprimer des mètres carrés de logement. »

Le deuxième point revient à demander la suppression d'un certain nombre d'emplacements pastillés dans la plus complète opacité entre la concertation du PLU 2022 et l'arrêt de l'avant-projet du PLU en 2023. J'ai pour cela listé un certain nombre d'adresses que je souhaite voir figurer dans le procès-verbal de notre Conseil. Je demande aussi que soit annexé cet amendement que je n'aurai pas eu le temps de vous lire en séance. (L'amendement est annexé p42)

- o 1-5 rue de Berne/3 rue Saint-Pétersbourg ;
- o 3 rue de Cerisoles ;
- o 5 rue la Boétie ;
- o 6 rue Lincoln ;
- o 10 rue de Vézelay ;
- o 12 rue Chateaubriand ;
- o 12 rue de la Trémoille/7 rue du Boccador ;
- o 22 rue de Naples ;
- o 24 rue de la Trémoille/12 rue Clément Marot ;
- o 129 rue de Provence/72 boulevard Haussmann/1 rue du Havre ;
- o 1 rue de Cerisoles ;
- o 4 rue Cambaceres/6 place des Saussaies ;
- o 7 rue du Boccador ;
- o 9 rue du Boccador ;
- o 10 rue La Boétie ;
- o 24 rue de la Trémoille/12 rue Clément Marot ;
- o 35 rue Marbeuf ;
- o 59-63 rue du Rocher.

Mme d'HAUTESERRE

Quoiqu'il arrive nous rejetons votre amendement et faisons passer le vœu de la majorité qui demande le dépastillage des 38 immeubles restants.

Mme LÉCUYER

Pourquoi votez-vous contre ?

Mme d'HAUTESERRE

Je ne vois pas pourquoi nous voterions un amendement en plus du vœu déposé par la majorité.

Mme LÉCUYER

Vous avez mentionné que vous aviez déposé un vœu en Conseil de Paris l'année dernière, n'est-ce pas ?

Mme d'HAUTESERRE

En effet.

Mme LÉCUYER

Or, ce vœu n'avait pas été déposé. Souvenez-vous, nous avons eu un échange sur le sujet. Je tenais à vous le rappeler.

Mme d'HAUTESERRE

Vous pouvez en effet le rappeler, parce que souvenez-vous de ce que je disais à l'époque.

Mme LÉCUYER

Vous aviez évoqué une pression...

Mme d'HAUTESERRE

Je n'ai pas eu de pression. Le secrétaire général qui était aux ordres d'une certaine personne n'avait pas voulu inscrire ce vœu à l'ordre du jour. Nous avons déjà eu ce débat. A l'époque, nous avons voté en Conseil d'arrondissement pour que je puisse déposer ce vœu. La personne en question, qui heureusement est partie depuis, n'a pas fait son travail correctement, et je lui ai fait savoir que je n'étais pas contente.

Le vœu de la majorité pour un dépastillage est déposé.

Je mets aux voix l'amendement présenté par Mme LÉCUYER avec un avis défavorable de la majorité.

L'amendement de Mme LÉCUYER est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

Je mets désormais aux voix la délibération 2024 DU 142 PLU avec un avis défavorable de la majorité.

La délibération 2024 DU 142 est rejetée (11 voix). Mme SEGOND s'abstient. Mme MICHEL vote pour.

5°/2024 DU 153

ZAC Beaujon (8° arrondissement) —Suppression de la ZAC —Taxe d'aménagement —Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE

Mme d'HAUTESERRE

Créée en 2003 pour l'aménagement du quartier Beaujon, la ZAC doit désormais être supprimée, dans la mesure où elle est terminée, tant sur le plan opérationnel que financier.

Pour mémoire, la ZAC a permis de livrer les équipements suivants :

- o une école polyvalente Louis de Funès/Monceau;
- o une crèche de 66 berceaux;
- o une halte-garderie de 20 places;
- o un centre sportif Jacqueline-Auriol comprenant un gymnase, une piscine et un mur d'escalade;
- o un nouveau siège pour la Maison de la Vie Associative et Citoyenne;
- o un jardin de 1,840 mètres carrés nommé « Tereska Torrès-Liévin »;
- o un nouveau commissariat de police;
- o un foyer de jeunes travailleurs de 47 places;
- o 93 logements sociaux, dont 30 réservés à des fonctionnaires ou agents de la Ville de Paris.

La ZAC aurait dû être livrée au 31 décembre 2013, c'est donc avec plus de 10 années de retard qu'elle est achevée. L'aménagement représente un solde excédentaire de 1,3 million d'euros que l'aménageur, la SEMPARISEINE, reversera à la Ville.

Pour autant, cela n'éteint pas le suivi rigoureux des équipements livrés. Ainsi, une requête a été adressée au tribunal administratif de Paris le 9 janvier dernier concernant les malfaçons du lot n° 1 à savoir le centre sportif, au titre de la garantie décennale. Concernant les lots n° 3 et 4 (école), la garantie décennale court jusqu'en 2027, et les services cherchent systématiquement à engager la responsabilité du constructeur Eiffage chaque fois que nous devons engager des crédits pour résorber les malfaçons.

Mme LÉCUYER

La réalisation de la ZAC Beaujon étant aujourd'hui terminée sur le plan opérationnel et financier, le présent projet de délibération a pour objet de la supprimer et d'approuver les comptes définitifs de cette opération, de donner quitus définitif à la SEMPARISEINE de cette gestion.

Compte tenu de certains défauts, malfaçons et dysfonctionnement de la ZAC Beaujon qui perdurent et attendent toujours d'être corrigés, je vais m'abstenir sur cette délibération.

Lors de notre Conseil du 27 septembre 2022, vous aviez vous-même reconnu que les équipements livrés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC comportaient des défauts de conception et des malfaçons, à commencer par l'école Louis de Funès, le centre sportif et les immeubles de logements sociaux au 8, 22 et 30 rue Laure-Diebold.

Ces défauts, ces malfaçons et ces dysfonctionnements ce furent, pêle-mêle :

- o une mauvaise isolation thermique;
- o des éléments extérieurs défectueux;
- o des panneaux solaires installés en toiture sans raccordement;
- o le décrochement des dalles à l'entrée de la piscine;
- o les infiltrations au-dessus du bassin;
- o la dégradation du système de fermeture des portillons du jardin;
- o etc.

J'avais déposé un vœu que j'avais fait adopter au 1^{er} octobre 2019 en Conseil de Paris pour réaliser un audit thermique de l'école élémentaire Louis de Funès. Malheureusement, cet audit thermique n'a jamais été suivi d'effets.

Je vous rappelle que j'avais également sollicité la réalisation d'un audit global de fin de garantie décennale des différents lots du projet de la ZAC Beaujon. Vous aviez refusé cet audit, en tout cas, vous n'aviez pas voté mon vœu. Résultat : dix ans après, certains défauts, malfaçons et dysfonctionnements perdurent et attendent toujours d'être corrigés.

Mme d'HAUTESERRE

Peut-être faut-il être plus attentive à ce que je dis. Cela a été fait dans le cadre de la garantie décennale.

Mme LÉCUYER

Vous voulez parler de l'audit thermique de l'école... mais quand ?

Mme d'HAUTESERRE

Le problème initial de cette école, c'est qu'elle a été conçue et exposée plein sud. Mon prédécesseur n'avait pas jugé utile de faire un état des lieux, et lorsque nous avons récupéré l'établissement après les municipales de 2014, il a fallu prendre en considération ce qui n'allait pas. Nous avons alors saisi tous les services de la ville.

Désormais, les parents des enfants scolarisés dans cet établissement ne se plaignent plus parce que nous avons fait le nécessaire pour qu'il y ait moins de chaleur sur cette façade.

À l'époque, nous étions face à un problème, comme vous le savez, pour intervenir sur un bâtiment, il faut demander l'autorisation de l'architecte et si celui-ci n'envisage pas de faire changer sa façade, on ne peut strictement rien faire.

Dans l'intervalle, nous avons pu obtenir des avancements concernant cette œuvre et faire le nécessaire pour que les élèves et leur famille acceptent de venir dans ces classes, où il faisait près de 40 °C au plus chaud.

La ZAC nous rend désormais ce site via cette délibération, que je soumetts aux voix, avec un avis favorable de la majorité.

La délibération 2024 DU 153 est adoptée (abstention de Mme LÉCUYER).

Mme LÉCUYER

Les problématiques thermiques persistent dans l'école.

6°/2024 DAC 179

Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de L'Art pour Grandir et l'Olympiade culturelle

M. HESSE

Dans le cadre de sa mission éducative, la Ville de Paris participe au financement de projets éducatifs organisés par les collèges à travers des actions comme des ateliers, des voyages ou des sorties scolaires.

La Ville finance depuis 16 ans au sein des collèges l'installation de ces résidences artistiques et compte tenu du succès reconnu par le passé, il est proposé de reconduire ces résidences d'artistes dans les collèges qui en expriment le souhait.

Ces subventions, d'un montant total de 401500 euros concernent à la fois :

- d'implanter des résidences dans le cadre de L'Art pour Grandir;
- d'inscrire une programmation sous le signe de l'Olympiade culturelle, l'idée étant d'associer le sport et l'art.

Dans notre arrondissement, seul le collège Chaptal a fait part de son souhait d'accueillir une résidence d'artiste. C'est l'association Art Exprim 18 qui fera intervenir un artiste, offrant ainsi aux élèves l'opportunité de découvrir et de s'initier à la pratique artistique par le biais d'ateliers d'arts visuels ou d'expositions.

Ce projet propose de maintenir à 73 membres des résidences artistiques portées par 60 structures culturelles diverses et variées.

La délibération 2024 DAC 179 est adoptée à l'unanimité.

7°/2024 DAC 181

Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de L'Art pour Grandir

M. HESSE

La familiarisation aux pratiques culturelles étant l'un des objectifs majeurs de la politique éducative de la Ville, par les livres, les arts plastiques, le chant, la musique, la Ville souhaite faire bénéficier des

enfants éloignés de ces pratiques artistiques des programmes d'éducation culturelle, par le biais notamment de résidences artistiques.

Le dispositif L'Art pour Grandir qui implique de nombreux établissements (crèches, écoles, collèges) souhaite ainsi familiariser les enfants avec les lieux culturels, valoriser leur travail et proposer aux plus petits des expériences d'éveil artistique.

Le présent projet propose le soutien à 23 structures culturelles, à hauteur de 180 000 euros pour l'implantation des résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Dans notre arrondissement, c'est la compagnie de danse KeatBeck en association avec le centre Pompidou qui va intervenir à la crèche Laure-Diebold, des ateliers de danse, de musique et d'arts plastiques seront ainsi mis en œuvre, comme une visite à la Station 0 – 2 ans du centre Pompidou, véritable terrain d'expérimentation sensorielle pour les bébés de 6 mois à deux ans.

Inaugurés en 2022, ces ateliers favorisent pour les jeunes enfants un premier contact avec la création contemporaine.

Afin de soutenir ces 23 structures et la réalisation de 30 projets, je vous propose de leur attribuer des subventions distinctes, d'un montant total de 6000 euros par projet, soit 180 000 euros.

La délibération 2024 DAC 181 est adoptée à l'unanimité.

8°/2024 DFPE 149

Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

Mme DEBADIER

La seule association gestionnaire de l'établissement de petite enfance qui intervient dans le 8° arrondissement est ABC Puériculture qui gère la crèche Coquinours que je vous présente régulièrement, rue de la Bienfaisance.

La convention qui nous est proposée fixe le cadre de l'engagement réciproque, après des négociations avec en particulier la Fédération nationale des associations pour la petite enfance et de nombreux acteurs associatifs de la petite enfance.

De manière générale, les conventions intègrent désormais des mécanismes permettant de faire face à des aléas, et notamment l'inflation.

J'appelle à voter pour la signature de cette convention.

La délibération 2024 DFPE 149 est adoptée à l'unanimité.

9°/2024 DFPE 159

Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3843133 euros)

Mme DEBADIER

Pour faire face à la pénurie de personnel, plusieurs mesures ont été prises au niveau national au terme de négociations collectives. Il y a eu une revalorisation de 150 à 183 euros nets mensuels pour

les professionnels, dont un tiers est pris en charge par la Ville de Paris. Cette délibération entérine ces financements complémentaires.

De même, elle vient en soutien à 9 associations faisant face à des difficultés financières liées à l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes.

J'appelle à voter pour cette délibération.

La délibération 2024 DFPE 159 est adoptée à l'unanimité.

10°/2024 DLH 198

Réalisation, 63-67 rue de Rome (8^e arrondissement), d'un programme de rénovation de 49 logements sociaux par la RIVP — Subvention 556 406 euros

Mme d'HAUTESERRE

Vous le savez, je suis particulièrement vigilante à ce que les bailleurs sociaux entretiennent scrupuleusement leur parc immobilier. Il en est de même pour les travaux de rénovation énergétique.

La RIVP va ainsi mener un programme de rénovation du 63-67 rue de Rome qui comprend 49 logements. Le bâtiment sera désormais relié au réseau de chaleur urbain, bénéficiera de travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures. Le gain attendu en termes de consommation d'énergie est de 39 %. Parallèlement, des travaux d'amélioration des logements seront menés pour reprendre les sols et des murs, mais aussi remplacer les équipements sanitaires.

Le coût prévisionnel est de 2,4 millions d'euros, financés par un prêt de la Caisse des Dépôts (1,8 million d'euros) et la présente subvention de la Ville de Paris (2 000 000 euros).

Ce financement de Paris permet d'obtenir un contingent de 19 logements, dont la moitié pour la mairie d'arrondissement.

Mme LÉCUYER

J'émettrai un avis favorable sur ce projet de rénovation énergétique de 49 logements sociaux. Comme vous le savez, le parc social parisien est mal entretenu, y compris dans les parties communes, parce que la Ville de Paris mène une politique d'accélération du logement social et préfère investir dans la coûteuse transformation des logements libres en logements sociaux plutôt que dans l'entretien et la rénovation des logements sociaux existants.

Je crois qu'un autre urbanisme est possible, comme je l'ai déjà plusieurs fois expliqué, et je voudrais rajouter que je suis déjà intervenue sur ce même sujet, qui contribue à l'entretien de ces parcs de logements sociaux. Je plaide pour la présence du groupement parisien interbailleur de surveillance (GPIS) dans ces ensembles de logements sociaux.

Ce GPIS a vocation à mener des actions de prévention et de surveillance au patrimoine social parisien pour y assurer la paisible jouissance des lieux d'habitation sans surcoût pour les locataires.

M. BALADI

Je ne vois pas pourquoi vous mentionnez le GPIS, parce que rue de Rome aucun problème ne nous a été signalé. La rue de Rome et les logements sociaux sont relativement bien entretenus et occupés par des habitants présents depuis un certain temps.

Le point que je tiens à souligner dans cette délibération, c'est assez rare, c'est que nous avons une connexion d'un immeuble d'habitation au réseau de chaleur urbaine CPCU, c'est très bien. Je rappelle que la CPCU ce sont trois points de collecte du SYCTOM. Ce sont les déchets ménagers qui produisent la chaleur urbaine et qui alimentent ces trois réseaux auxquels 80 % du 8^e arrondissement est relié. Le point très important, c'est que jusqu'à maintenant, il s'agissait surtout d'immeubles tertiaires, et que désormais nous avons des immeubles d'habitation, et encore plus des logements sociaux. Cela a pour bénéfice de faire baisser les consommations énergétiques.

C'est un point très fort au Conseil de Paris. Avec Mme le Maire du 8^e arrondissement, nous avons voté un vœu pour que les immeubles d'habitation privée soient connectés au réseau de chaleur urbain, en lien avec les syndics.

Mme LÉCUYER

Peut-être me suis-je mal fait comprendre. Je mentionnais le GPIS pour tout le 8^e arrondissement et pas seulement pour cet immeuble-là.

La délibération 2024 DLH 198 est adoptée à l'unanimité.

11^o/2024 DLH 233 – Communication sans vote

Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics) — Communication sans vote

Mme d'HAUTESERRE

Comme chaque année, ce texte fait état des différentes opérations menées afin de réduire les consommations des logements et des équipements publics parisiens.

Si aucune opération n'a été lancée dans le parc social en 2023, les acquisitions rénovations (rue de Berne, avenue George V) permettront de livrer des logements performants. Depuis 2009, 157 logements ont été rénovés, soit 20 % du parc social de l'arrondissement.

Concernant le parc privé, nous réalisons régulièrement des réunions d'information en mairie avec l'Agence Parisienne du Climat, et constatons une spectaculaire augmentation du nombre de copropriétés inscrites à «Coach Copro», le dispositif d'accompagnement des copropriétés : 80 inscriptions en 2023, contre 8 en 2020. 14 copropriétés de l'arrondissement ont lancé des audits, mais aucune n'a engagé de travaux à date.

Pour les équipements publics, la mairie vient de réceptionner d'importants travaux de performance énergétique qui devraient se traduire cet hiver par une réduction des dépenses de chauffage. De même, les travaux sur l'hôtel Beaujon se poursuivent pour procéder au remplacement de quelque 300 fenêtres, après les travaux intervenus sur la toiture.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur cette délibération.

Mme LÉCUYER

L'enfer quotidien est parfois pavé de bonnes intentions écologiques, et je souhaite profiter de cette communication pour alerter une nouvelle fois sur certains effets contre-productifs dans l'interdiction progressive à la location des logements énergivores.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les logements classés G+ selon le diagnostic de performance énergétique sont interdits à la location. Il s'agit des logements qui consomment plus de 450 kilowatts-heures par mètre carré par an.

À mesure que l'interdiction de location est entrée en puissance, ont été interdites les lettres G, F et E. Ces dispositions sont issues de la loi Climat et résilience publiée au Journal officiel du 29 août 2021.

Or, selon l'Institut Paris Région, 600 000 résidences principales sont classées E, F et G à Paris et jusqu'à 66 % des logements loués dans le parc privé parmi celles-ci, plus de 300 000 sont étiquetées F ou G, des catégories assimilées aux « passoires thermiques ».

« Passoire thermique » peut se traduire de plusieurs manières : difficultés à chauffer pendant l'hiver, difficultés à rafraîchir, etc.

D'après l'INSEE, si le 8^e arrondissement est celui le moins concerné à Paris grâce à la relative qualité de son bâti, il compterait plus de 50 % de logements privés classés E, F, G, autrement dit, ayant vocation à être prochainement interdits à la location.

Par conséquent, je crains que l'interdiction progressive à la location de ces logements énergivores n'assèche un peu plus le marché locatif, qui emportera l'effet contre-productif et portera principalement préjudice aux plus fragiles et vulnérables sur le marché du logement. Qu'il s'agisse des locataires modestes ou des petits propriétaires bailleurs. Je vous remercie.

12°/2024 DAE 23

Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. BALADI

L'essentiel de cette subvention est en fait celui que nous avons déjà alloué au printemps dernier qui touche 57 structures. La délibération est assez lourde. Pour 128 emplois équivalents temps plein créés.

Il s'agit donc d'une convention passée avec 65 structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle. Il faut savoir que 64 des personnes qui sortent des structures ont retrouvé un emploi, ce qui est un très bon point à souligner.

Enfin, 13 structures en difficultés financières bénéficient d'un soutien complémentaire dont la Table du Recho qui bénéficie de 50 000 euros. Au total, ce volet de la délibération porte donc sur 693 000 euros.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai puisque plusieurs associations posent question.

La délibération 2024 DAE 23 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient).

13°/2024 DAE 25

Conventions et subventions (530 500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. BALADI

En plus des subventions de base, la Mairie de Paris a lancé un appel à projets de transition éco IAE afin de soutenir 23 structures d'insertion complémentaires qui mènent des actions en matière de transition écologique. Il peut s'agir par exemple de l'achat de matériel moins consommateur de

ressources, de véhicules propres et électriques, ou des activités de transition écologique (jardin, voire des activités de réparation de petit matériel).

Pour le 8^e arrondissement, la Table du Recho acquiert deux vélos électriques pour assurer les livraisons.

La délibération 2024 DAE 25 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient).

14°/2024 DAE 76

Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2500 euros)

Mme KRIKORIAN

109.000 euros sont consacrés au soutien à 12 structures de l'économie sociale et solidaire, parmi elles Les Amis de la place de Clichy qui organisent chaque année le festival Mix-Cité.

Je rappelle que ce festival est né en 2019 pour œuvrer sur la transition économique, sociétale et écologique à l'échelle de Paris.

J'appelle à voter pour ces attributions financières.

La délibération 2024 DAE 76 est adoptée à l'unanimité.

15°/2024 DAE 87

Budget participatif — Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1,45 million d'euros) en faveur de l'économie circulaire

M. TILLOY

Ce projet de délibération s'appuie sur des votes au budget participatif pour affecter 1, 45 million d'euros à des projets d'investissement et de fonctionnement portés par 19 structures actives dans l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire, dans le réemploi de matériaux variés (bois, plastiques, vêtements, jouets, bouteilles, bacs alimentaires etc.).

Le projet soutenu ici consiste notamment en l'achat de matériel, l'aménagement de locaux, l'emploi de salariés, l'installation de systèmes d'information ainsi que dans des formations.

Concernant le 8^e arrondissement, la société SOOFUT est domiciliée 59 rue de Ponthieu. Son activité opérationnelle est basée à Noisy-le-Grand. Elle assure l'ensemble de la chaîne logistique de fûts en inox (fourniture, acheminement, nettoyage, etc.).

En lieu et place des fûts en plastique, l'organisme propose un service de fûts en inox permettant de réduire de 50 tonnes par an les déchets en plastique. La cible sont les microbrasseries qui n'ont pas le volume suffisant pour assurer seules une collecte et un réemploi de fûts en inox.

SOOFUT permet ainsi de mutualiser la collecte et la distribution de fûts entre le producteur et les débits de boisson. Le montant de la subvention est de 100 000 euros.

La Ville de Paris souhaite soutenir cette activité qui génère des emplois locaux. Espérons qu'à terme cette activité s'autofinancera. Cela démontrerait la pérennité de ce secteur.

La délibération 2024 DAE 87 est adoptée à l'unanimité.

16°/2024 DAE 140

Conventions et subventions (1015 000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

Mme KRIKORIAN

L'appel à projets «Alimentation durable et solidaire» vise à développer les commerces et les restaurants d'alimentation durable.

Pour le 8^e arrondissement, cela concerne le restaurant Bonne Table qui s'est ouvert cet été au 7 rue du Commandant-Rivière et il est proposé de le soutenir à hauteur de 65000 euros.

Ce restaurant se positionne comme la première chaîne de restaurants d'insertion professionnelle dans lequel on peut venir déjeuner pour une cuisine française, tout fait maison. Les équipiers sont des réfugiés et ils ont parfois connu l'exclusion. Il leur est proposé une formation au métier de cuisinier et un accompagnement pour une voie professionnelle durable.

Je vous invite à voter pour cette délibération.

La délibération 2024 DAE 140 est adoptée à l'unanimité.

17°/2024 DAE 178

Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

Mme d'HAUTESERRE

Chaque année, nous déplorions le manque de transparence dans les subventions versées aux associations de commerçants, dans la mesure où aucun barème n'existait.

Je suis donc satisfaite que le nouvel adjoint en charge de la délégation Commerce et Artisanat, Nicolas BONNET-OULADJ, ait choisi d'établir un barème appliqué de manière égale à l'ensemble des demandes de subvention.

Ainsi, le taux de subvention est de 35 % pour les projets inférieurs à 10000 euros, de 30 % pour les projets entre 10001 et 30100 euros, de 29 % pour les projets entre 30101 euros et 150000 euros. Enfin, les projets les plus importants reçoivent une subvention de 10 %. Vous le constatez donc, le choix a été fait de porter l'effort sur les associations les plus modestes, ce qui est parfaitement logique, car les principaux comités disposent d'une assise plus large.

Les associations nouvellement créées bénéficieront de 20 % de subvention par rapport au budget de l'action.

Cela donne les financements suivants pour cette année :

- association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud : 3900 euros;
- association des commerçants de la rue Vignon : 4700 euros;
- Champs de l'Europe : 4700 euros;
- Comité du Faubourg Saint-Honoré : 23200 euros;
- Comité Montaigne : 7000 euros (je précise que le Comité a sollicité une subvention inférieure au barème, il n'est pas possible de donner un montant supérieur à celui demandé);
- le Carré de la Madeleine : 9900 euros.

Au total, le montant des subventions progresse pour atteindre 53400 euros en 2024 contre 46100 euros en 2023.

Pour la première fois, la rue de Ponthieu sera illuminée cette année, sous l'impulsion du Village Ponthieu et de Ponthieu d'Abords. Ils n'ont pas sollicité de subvention pour cette première édition.

La délibération 2024 DAE 178 est adoptée à l'unanimité.

18°/2024 DAE 211

Subvention (220 000 euros) à l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 (8^e arrondissement)

Mme d'HAUTESERRE

Les illuminations des Champs-Élysées débuteront le 24 novembre prochain, sous le parrainage de Tony ESTANGUET, président du Comité d'Organisation des Jeux de Paris 2024. À cette occasion, l'avenue des Champs-Élysées sera piétonne toute la journée. Après le lancement des illuminations, un concert de Santa sera donné sur l'avenue, suivi d'un DJ set.

Le dispositif lumineux est le même que l'an passé, tout comme le montant de la subvention.

Mme LÉCUYER

Je me pose la question de ces subventions à l'association Comité Champs-Élysées qui compte parmi ses membres les enseignes des principaux groupes de luxe (LVMH, Dior, Yves-Saint-Laurent, etc.).

Mme d'HAUTESERRE

Il n'y a pas Yves-Saint-Laurent. Ce n'est pas le même groupe.

Mme LÉCUYER

Ce sont en tout cas des groupes qui ont les moyens d'autofinancer leurs illuminations pour les fêtes de Noël. Je me demande si la Ville de Paris n'aurait pas d'autres projets plus importants à financer pour un montant de 220 000 euros. C'est une question.

Autant les subventions aux petites associations de commerçants me semblent tout à fait légitimes, autant l'association Comité Champs-Élysées dispose de moyens très importants. Dans quelle mesure faut-il continuer à les subventionner à hauteur de 220 000 euros ?

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, l'avenue des Champs-Élysées et les trottoirs relèvent de la compétence de la Ville, c'est-à-dire de la collectivité. Si on considère que l'avenue doit appartenir pour moitié au Qatar et pour autre moitié à LVMH, cela veut dire qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

En tant qu'élus, nous tenons évidemment à avoir la main sur la gestion de tout ce qui se passe sur l'espace public, que ce soit sur les trottoirs (nous avons fait ce qu'il faut pour assurer une uniformisation des terrasses sur cette avenue). Il s'agit de garder la main sur la gestion de l'espace public. Nous nous devons donc d'être corrects et de gérer comme pour les autres comités de commerçants.

En effet, l'avenue des Champs-Élysées a recours à un prestataire qui est certainement beaucoup plus cher, et il faut couvrir 2,5 kilomètres d'illuminations.

Je pars du principe qu'on ne peut pas prétendre gérer l'espace public et donner la possibilité à un groupe de faire ce qu'il veut. S'il paye tout, il décide alors des couleurs, et il fait comme il veut. Personne n'est propriétaire de l'espace public, donc je considère que pour les illuminations des Champs-Élysées nous apportons ce montant financier par un contrat pour trois ans. Ce contrat donne lieu à un appel d'offres. C'est un prestataire connu et il propose une animation pour le 31 décembre. Par conséquent, nous nous devons de subventionner l'avenue des Champs-Élysées.

Mme LÉCUYER

Vous venez de le dire, Madame la Maire, la rue de Ponthieu subventionne elle-même ses illuminations.

Mme d'HAUTESERRE

C'est leur choix.

Mme LÉCUYER

Ma position, c'est que 220 000 euros, c'est une grosse somme, et que, pour autant, vous n'aviez pas le même discours au moment où il s'agissait de faire financer la restauration des fontaines du rond-point des Champs-Élysées par du mécénat. En l'occurrence, c'est le Qatar qui a particulièrement abondé, et à ce moment-là ce subventionnement ne posait pas problème. Je n'y étais pas favorable.

Mme d'HAUTESERRE

Quand ce sont des mécènes qui apportent des subventions, vous n'êtes pas contente. Quand c'est la Ville qui subventionne, vous n'êtes pas contente. Vous souhaitez que les commerçants portent le projet des illuminations, mais je rappelle que nous devons garder la main sur l'espace public.

Les fontaines ont été saccagées en 1998 et la Mairie du 8^e arrondissement n'arrivait pas à les faire changer. C'est la raison pour laquelle les fontaines ne fonctionnaient pas durant de nombreuses années pendant lesquelles elles ont été tellement détériorées que nous ne parvenions plus à les récupérer.

M. DELANOË avait commencé à vouloir les restaurer, en vain, et quand Mme HIDALGO est arrivée, je lui ai fait savoir que nous ne pouvions pas laisser une avenue comme la nôtre, qui est la vitrine de Paris, avec des fontaines complètement saccagées.

En effet, la Ville a fondé cette Fondation de Paris. Parmi les mécènes, il n'y avait pas que le Qatar, il y avait aussi DASSAULT, mais aussi les Galeries Lafayette et un certain nombre d'autres mécènes. À partir du moment où c'est fait intelligemment et où il n'y a pas de panneaux publicitaires sur les façades, tout le monde a accepté.

J'étais présente le jour de l'inauguration de ces fontaines, et j'ai remercié le Qatar, Dassault, les Galeries Lafayette...

La délibération 2024 DAE 211 est adoptée à l'unanimité des votants.

Mme KRIKORIAN ne prend pas part au vote compte tenu de sa situation professionnelle.

Mme d'HAUTESERRE précise qu'en Conseil de Paris et à la Préfecture de Région, il est en effet demandé de ne pas prendre part au vote dans certaines conditions pour éviter tout conflit d'intérêts.

19°/2024 DAE 270

Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — Jeux olympiques de Paris 2024 — Exonération partielle redevance

M. GAUGER

C'est un sujet que nous avons évoqué lors du précédent Conseil d'arrondissement dans la DAE 262. C'est le même principe aujourd'hui. Certains commerçants ont été fermés en raison des Jeux olympiques et paralympiques. Deux commerçants sont concernés dans notre arrondissement : Rosine FRATELLIA à hauteur de 390 euros et Karl MOTTARD à hauteur de 171 euros. Ce sont des commerçants du square Marigny. Nous vous invitons à voter pour.

La délibération 2024 DAE 270 est adoptée à l'unanimité.

20°/2024 DAE 312

Marchés découverts alimentaires — Principe du renouvellement de la délégation de service public

M. BALADI

Il s'agit d'une délibération en lien avec une délibération du précédent Conseil d'arrondissement à propos des concessionnaires des marchés alimentaires qui sont reconduits. La délibération ne comportait pas le rapport de la Commission consultative des services publics locaux, elle doit être réexaminée dans les mêmes termes. Notons que nous regrettons de n'avoir vu que très peu d'élus dans cette commission (5 élus sur 21 participants), alors que les associations étaient représentées à hauteur de 63 % (Que Choisir, CLCB).

La délibération nous donne le détail du vote : sur 11 votes, il n'y a eu qu'une seule abstention. Cette presque unanimité optait pour le maintien de ces concessions.

La délibération 2024 DAE 312 est adoptée à l'unanimité.

21°/2024 DASCO 37

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)

Mme DEBADIER

Je rappelle que nous sommes dans le cadre de dotations et subventions complémentaires au seuil initialement voté en octobre 2023. Ainsi, le collège Condorcet va bénéficier de 7560 euros pour des travaux de ponçage et vitrification des marches dans l'escalier C.

De même, le collège Octave-Gréard bénéficiera quant à lui de 4166 euros au titre de l'entretien de la cour oasis.

Je profite de cette délibération pour remercier Vincent BALADI qui siège au Conseil de Paris et y fait pression pour la réfection des peintures du collège Condorcet. Lors du dernier conseil d'administration de ce collège qui s'est tenu il y a trois semaines, le principal M. MEUNIER nous en a remerciés. J'appelle à voter pour ces subventions.

La délibération 2024 DASCO 37 est adoptée à l'unanimité.

22°/2024 DASCO 92

Caisse des écoles (8^e arrondissement) — Subvention d'investissement (16 067,28 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Condorcet

Mme d'HAUTESERRE

La Caisse des écoles a repris la gestion de la cantine du collège Condorcet à la rentrée 2023. Après une nécessaire période d'ajustement, j'ai plaisir à constater que le principal et les élèves sont pleinement satisfaits du service rendu.

Il s'est avéré que la cuisine n'était pas pleinement en conformité avec les règles de sécurité. La Caisse des écoles, grâce à sa trésorerie désormais robuste, a pu prendre en charge en urgence les travaux nécessaires qui ont eu lieu cet été.

Le service de la restauration scolaire central a accepté de prendre en charge ces travaux, au motif que la Caisse des écoles n'avait pas hérité d'une situation optimale. Cette délibération acte donc le remboursement de la Caisse des écoles à hauteur de 16 067,28 euros.

La délibération 2024 DASCO 92 est adoptée à l'unanimité.

23°/2024 DASCO 139

Collèges publics parisiens — Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

Mme DEBADIER

En complément de leur dotation annuelle, les collèges peuvent percevoir une aide de 1500 euros afin de mettre en œuvre un projet souhaité par les collégiens. Pour le 8^e arrondissement, il s'agit du collège Condorcet, c'est une très jolie idée. Cette subvention vient soutenir, en régularisation, un projet d'installation d'un studio radio qui est opérationnel depuis la rentrée et que le collège finance également sur fonds propres.

Nous pourrions écouter des podcasts sur la gestion des déchets, notamment, ou encore sur les risques climatiques extrêmes avec la fondation Tara Océan. J'appelle à voter pour cette dotation.

Je m'abstiens, parce que je ne sais pas exactement ce que cela signifie.

La délibération 2024 DASCO 139 est adoptée à l'unanimité (Mme LÉCUYER s'abstient).

24°/2024 DJS 114

Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024

M. GAUGER

Il s'agit d'une subvention dont le montant est moindre que celui relatif aux illuminations, pour la Fédération française d'Athlétisme et une subvention de 60 000 euros en soutien à la Fédération aussi bien pour ses actions comme Paris indoor, Diamond League ainsi que pour les animations plus locales et ponctuelles tout au long de l'année.

Nous invitons à voter pour cette subvention, puisqu'à terme, il s'agirait d'atteindre l'autonomie en termes financiers sur ces événements. Sous contrôle de Mme la Maire, j'en profite pour dire que le

2 février prochain, les 10 kilomètres des Champs-Élysées reviennent dans notre arrondissement avec un parcours agréable, peut-être un peu moins difficile que l'année dernière et qui ne coûte rien à l'arrondissement ni à la Ville de Paris et va même rapporter de l'argent. Je tenais à le souligner. C'était une instruction de Mme la Maire sur cette course, qui devient rentable et viendra financer les activités sportives.

La délibération 2024 DJS 114 est adoptée à l'unanimité.

25°/2024 DTEC 1

Plan Climat de Paris 2024-2030

Mme d'HAUTESERRE

À l'heure où chaque jour démontre que le dérèglement climatique est bien à l'œuvre, nul ne peut contester la nécessité pour les collectivités locales de s'engager pour la réduction des émissions de carbone au nom du principe « penser global, agir local ».

En dépit des politiques locales, le bilan carbone de Paris reste pour l'essentiel déterminé par l'évolution globale des émissions à l'échelle du pays, voire du continent. En effet, une part prépondérante des émissions imputables à Paris ont lieu à l'extérieur de la capitale, je pense par exemple au secteur de l'alimentation ou de l'énergie. Ainsi, le ratio des émissions de transports intramuros et de celles générées extramuros est de 1 à 10 (0,7 million de tonnes équivalent à CO₂ intramuros, contre 7,5 millions extramuros). Par ailleurs, le secteur tertiaire et le secteur résidentiel sont de loin les premiers émetteurs de CO₂ à Paris (3,4 millions de tonnes sur les 18,4 millions émises chaque année).

Le catalogue un peu indigeste de mesures présentées dans ce Plan Climat doit donc être analysé avec humilité. Bien évidemment, par son statut de capitale, Paris doit donner une impulsion.

Pour cela, il est indispensable de mobiliser des moyens à proportion de ses ambitions. L'OFCE considère ainsi que Paris doit engager 500 millions d'euros supplémentaires chaque année pour atteindre ses objectifs. Or, comme je l'évoquais lors du débat budgétaire, la plupart des investissements seront réduits en 2025. Bien que la taxe foncière ait été augmentée de 62 % au motif qu'elle permettrait de financer la transition énergétique, plusieurs projets vont devoir être retardés, faute de crédits disponibles. Ils s'inscrivent pourtant tous dans les objectifs de ce Plan Climat.

Mme SEGOND

Je m'abstiendrai sur cette décision qui me pose deux problèmes.

D'abord un problème de méthode : je ne comprends pas pourquoi ce Plan Climat nous est soumis aujourd'hui alors que, si mes souvenirs sont bons, il était programmé pour le mois de décembre. J'ai l'impression d'une certaine précipitation.

Ensuite, et toujours sur la méthode, je me tourne vers les Conseillers de Paris. J'ai entendu dire que certains amendements qui avaient été votés par l'exécutif en décembre 2023 n'ont pas été repris dans ce Plan Climat. Ce serait un déni de démocratie manifeste.

Le deuxième point, c'est que ce Plan Climat se veut extrêmement ambitieux, à commencer par les objectifs qu'il se fixe et d'autre part parce que la Ville semble vouloir utiliser tous les leviers d'action possibles pour assurer sa transition écologique.

Toutes ces actions sont évidemment louables sur le papier, mais nécessitent une accélération de la mise en place de ces mesures qui s'imposent pour relever le défi climatique qui se dresse devant nous.

Se fixer des objectifs ambitieux, c'est bien. Encore faut-il pouvoir les réaliser. La question n'est pas tant sur les objectifs poursuivis que les moyens mis en place pour y parvenir. Il me semble que la révision du Plan Climat aurait dû être l'occasion de comprendre pourquoi certains objectifs n'ont pas été atteints, notamment ceux liés à la consommation énergétique de la Ville de Paris, qui la concernent directement. Par exemple, je rappelle que l'objectif sur la consommation énergétique pour la Ville de Paris en 2020 était de -25 %, et qu'on est arrivé péniblement à -15 %.

Voilà la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette résolution.

Mme LÉCUYER

La présente délibération concerne donc l'approbation du Plan Climat. La dramatique actualité des inondations en Espagne rappelle ce type de plan d'adaptation de la ville aux dérèglements climatiques est indispensable et urgent.

Je voterai donc pour, d'autant que l'essentiel du territoire du 8^e arrondissement est concerné par le Plan de prévention des risques inondation.

Le projet présente 396 actions pour protéger les Parisiens, accélérer la réduction des émissions de carbone, préserver les ressources, accompagner le développement d'une économie durable, locale et bas carbone, et mobilisés en faveur du climat.

Il a été arrêté par le Conseil de Paris en décembre 2023. Il a ensuite été soumis du 2 septembre au 4 octobre dernier à une consultation publique, ou plutôt très confidentielle puisque seulement 80 contributions ont été déposées sur la plateforme en ligne dédiée.

Ce projet du Plan Climat comporte des points négatifs, puisque le diable se cachant dans les détails, certaines modalités opérationnelles posent problème. Nous voulons certes tous que les politiques de la mobilité soient durables en poursuivant des objectifs de qualité de l'air et de santé publique, tant le trafic routier est responsable de problèmes de santé chez les adultes et les enfants.

Pour autant, j'interpelle une dernière fois sur le caractère disproportionné des conséquences négatives de certaines mesures présentées comme écologiques, à commencer par la zone à trafic limité à Paris centre, entrée en vigueur hier, à la suite d'un arrêté publié le 31 octobre. Laquelle va emporter des dommages collatéraux pour notre arrondissement : réduction de la vitesse à 50 km/h sur le boulevard périphérique, ou encore la Zone à faible émission du Grand Paris dont l'acronyme ZFE risque d'être synonyme de Zone à forte exclusion.

Ces mesures peuvent être dangereuses pour la mobilité des Parisiens, la mobilité est au fondement de la vie urbaine. A fortiori, s'ajoutent d'autres restrictions de la circulation, renchérissement du stationnement, etc.

Heureusement, le projet du Plan Climat comporte aussi de nombreux points positifs, il est pragmatique et concret. Il reconnaît qu'il faut vivre avec la hausse des températures et prioritairement adapter la ville. Il prévoit notamment des accès à de l'eau et à des lieux rafraichis 40.000 m² de peinture blanche entre autres sur les écoles et les crèches, un programme anti-surchauffe pour les derniers étages, la sortie du chauffage au fioul, etc.

D'autres volets aussi sont intéressants pour territorialiser l'action climatique avec les maires d'arrondissement. On parle de la rénovation thermique de l'école élémentaire Surène. Cela me donne l'occasion d'évoquer l'école Louis de Funès et demander si une telle rénovation thermique d'ampleur est prévue sur cet établissement.

Coconstruction avec les habitants d'un écoterritoire du quartier Europe, je ne vois pas trop ce que cela signifie.

Le développement de l'agriculture urbaine, à proximité du parc Monceau. Pourrez-vous nous en dire davantage?

Il y a quelques mois, vous aviez mentionné un projet sous le parc Monceau...

Mme d'HAUTESERRE

C'est un projet en cours, que j'ai proposé à l'époque de ma première mandature, et qui consiste à faire pousser des champignons de Paris du 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Est-ce le même projet?

Mme d'HAUTESERRE

Je l'ai proposé à Audrey PULVAR et nous devons voir si c'est possible à réaliser. À l'époque, nous devions engager une étude. Nous allons donc essayer de produire les champignons de Paris 8 dans cet espace.

Mme LÉCUYER

Si j'ai bien lu, c'est écrit «à proximité du parc Monceau». Sous le parc Monceau?

Mme d'HAUTESERRE

Sous le parc Monceau, oui.

M. GOLHEN

C'est la boucle de retournement de métro.

Mme LÉCUYER

D'autres actions sont au programme avec la rénovation exemplaire du bâtiment de la mairie. C'est en lien avec le projet de rénovation de la cour, le petit jardin de la mairie du 8^e arrondissement. Si j'ai bien compris le projet, ce n'est pas le cas.

La structuration d'un réseau associatif sur la thématique des déchets, etc., et la transformation de la rue de Ponthieu en rue zéro déchet ou encore des actions de sensibilisation à la réduction, au recyclage et à la valorisation des déchets.

Des mesures semblent un peu anecdotiques, mais globalement, il est satisfaisant.

Mme d'HAUTESERRE

Dois-je vous rappeler malgré tout, pour celles et ceux qui habitent Paris depuis un certain temps, que lorsque Jean TIBERI est devenu maire de Paris en 1995, c'était lui qui avait décidé de réduire la circulation dans Paris. À l'époque, j'étais au ministère des Transports, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire. La première piste cyclable a été installée devant le ministère, boulevard Saint-Germain. Ensuite, il avait fait la proposition que la place de la Concorde soit moins polluée et moins circulée. Lorsqu'en 2002 je faisais partie du groupe UMP au Conseil de Paris, Bertrand DELANOË a été le premier maire à proposer le Plan Climat.

Nous sommes aujourd'hui en 2024, et nous reconnaissons les uns et les autres la lente évolution du sujet. On aurait pu faire un certain nombre de choses, mais nous devons faire face à des oppositions,

et dans notre bord politique de droite, des élus sont maires, comme le président de la Métropole du Grand Paris qui est complètement favorable à l'idée de réguler la circulation, mais aussi de mettre des budgets pour les pistes cyclables.

La présidente de la région Île-de-France, Valérie PÉCRESSÉ elle aussi est d'accord pour qu'il y ait moins de pollution et qu'on vive dans une atmosphère propre.

Cela demande du courage, cela demande des projets, et un suivi. Je reconnais que nous sommes tous dans le même bateau, encore faut-il être cohérents. Tout le monde veut vivre dans un pays et dans une capitale propres sans pollution, avec moins de CO2.

Souvenez-vous il y a quelques années du rapport du GIEC. On criait partout que c'était un rapport de gauche, et désormais, je constate que ce sont des thématiques qui sont aussi portées par la droite. On parle de CO2, on dit qu'il faut vivre avec notre temps en faisant moins de dégâts et en utilisant moins les voitures polluantes... Il y a un consensus : il va falloir travailler collectivement pour faire avancer les choses.

Certaines mesures ont déjà été prises. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur une délibération, sur laquelle j'invite à voter pour. En ce qui me concerne je suis fidèle à mes convictions depuis le début. À l'époque quand je siégeais dans mon groupe politique, je constatais que mes collègues de droite se méfiaient de ce Plan Climat, et aujourd'hui, tout le monde se l'accapare et met en valeur les actions engagées. Ils mettent en avant les pistes cyclables qu'ils créent en se disant concernés par l'avenir de leurs enfants et les générations futures.

Nous savons tous aujourd'hui qu'il faut tout faire pour préserver la planète et notre environnement.

Mme SEGOND

La génération future n'habitera plus Paris, vu la politique qui est menée.

Mme d'HAUTESERRE

J'étais présente ce matin dans une réunion de trois heures qui portait sur les thématiques du logement et des immeubles.

À ce jour, une loi protège les locataires. Celle-ci prévoit que lorsqu'un locataire rencontre des problèmes de paiement de loyer, on ne peut pas l'exclure du logement. J'ai reçu la visite en mairie de propriétaires nous demandant de l'aide pour faire expulser leur locataire, parfois une famille.

Or, il arrive que le locataire n'ait plus d'argent, qu'il se retrouve au chômage. La loi protège le locataire, il n'est pas possible de libérer le logement sans que l'agence immobilière ou le propriétaire engage une procédure judiciaire. Cela dure trois ans. Pendant trois ans, j'ai eu à gérer quelques personnes d'un certain âge, retraitées, qui avaient investi dans des appartements pensant qu'une fois l'âge de la retraite atteint, elles pourraient occuper le logement. S'il est occupé, ils ne peuvent pas faire sortir le locataire, et se retrouvent alors à habiter à l'hôtel, certaines autres personnes dans leur voiture.

Dans le 8^e arrondissement, 9000 logements sont inoccupés. Je l'ai dit ce matin aux élus qui étaient également présents à la réunion, dont Jacques BAUDRIER, il faut impérativement changer cette mentalité et cette façon de voir les choses. On protège bien sûr les propriétaires, on protège les locataires, mais il y en a toujours un qui paye les conséquences.

Je vous l'accorde, les logements sont de plus en plus chers, notamment dans le 8^e arrondissement. Nous connaissons les familles qui revendent leurs biens au fur et à mesure, parce qu'elles préfèrent quitter Paris où cela coûte moins cher, et préfèrent vendre leur immeuble directement aux investisseurs, aux financiers qui ont les moyens.

Nous avons accordé des permis de construire pour rénover un certain nombre d'immeubles.

En effet, des familles quittent Paris, départs qui sont accentués par la conjoncture angoissante. Non seulement on ne peut pas vivre à Paris mais on ne le veut plus.

La délibération 2024 DTEC 1 est adoptée (12 voix). Mme SEGOND s'abstient.

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais la série de vœux de notre Conseil.

26°/V08 2024 14

Vœu de la majorité relatif à la lutte contre la détention et le transport de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées

Mme d'HAUTESERRE

Depuis plusieurs semaines, nous assistons à la recrudescence de rassemblements de conducteurs de véhicules consommant du protoxyde d'azote sur la partie haute de l'avenue des Champs-Élysées.

Notre inquiétude est vive, car ils mettent en danger les autres usagers de l'espace public. Nous avons eu un accident en 2021 sur cette partie de l'avenue, lorsqu'une jeune femme de 20 ans conduisait un véhicule après s'être filmée en train d'inhaler un ballon rempli de protoxyde d'azote. Trois touristes avaient alors été hospitalisés en urgence absolue.

En l'état de la loi, il n'est pas possible d'appréhender les individus ni de saisir les bonbonnes de protoxydes à l'intérieur des véhicules. Le Commissaire divisionnaire, et je l'en remercie, mène régulièrement des opérations le week-end pour dissiper ces rassemblements et rétablir l'ordre public. Le travail des forces de l'ordre serait facilité si un arrêté interdisait la détention et le transport de protoxyde d'azote sur l'avenue des Champs-Élysées. Ils pourraient alors saisir les marchandises, ce qui est généralement dissuasif.

Aussi, en lien avec le Commissaire divisionnaire, nous demandons au Préfet de Police de prendre un tel arrêté qui doit être limité dans l'espace et dans le temps, c'est la raison pour laquelle nous proposons de le circonscrire à l'avenue des Champs-Élysées et au week-end.

Mme LÉCUYER

Je voterai ce vœu, et je voudrais y ajouter deux amendements pour compléter votre projet de dispositif.

Le premier amendement porte sur le champ d'application dans l'espace et dans le temps d'arrêté du Préfet de police. Je vous proposerais de remplacer «sur l'avenue des Champs-Élysées du vendredi soir à 22h au lundi matin 5h» par «sur l'avenue des Champs-Élysées et dans les rues contiguës du jeudi soir 21h au lundi matin 7h».

Soit dit en passant, le secteur de la place de la Madeleine subit aussi ce phénomène. Il mériterait de faire lui aussi l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le deuxième amendement propose d'ajouter la phrase suivante «Que la Maire de Paris sensibilise les Parlementaires à la nécessité de durcir la législation encadrant l'usage détourné du protoxyde d'azote en interdisant sa consommation sur l'espace public».

Mme d'HAUTESERRE

J'ai évoqué votre deuxième point lors de la précédente mandature. À l'époque, nous avons des rodéos dans les rues. L'ancien Préfet de police avait mené des opérations coup de poing, ce qui coûte très cher et qui mobilise d'importants effectifs. Cela n'a pas été adopté.

Pour votre premier point, malheureusement, si on élargit le périmètre, le vœu risque d'être refusé. En l'occurrence, c'est le Commissaire qui nous a fait remonter ce problème, avec le risque que ces bandes, et notamment ces jeunes, fassent des courses sur l'avenue et causent des problèmes, en plus de ceux que nous connaissons.

Je pense qu'il faut d'abord commencer par le faire accepter, parce que quoiqu'il arrive, c'est au Préfet de prendre l'arrêté. Je ne voudrais pas que ce vœu soit rejeté au prétexte qu'il sorte des compétences et du périmètre prévu. Je préfère commencer par demander à calmer et réguler cette partie de l'avenue des Champs-Élysées. C'est pourquoi je propose ce vœu.

Le vœu VO8 2024 14 est adopté à l'unanimité.

27°/VO8 2024 15

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris rétablisse un marché de Noël de qualité sur l'avenue basse des Champs-Élysées

Mme LÉCUYER

Considérant que sa fréquentation touristique pendant la période de Noël représente une vitrine exceptionnelle afin de promouvoir la qualité des produits et des savoir-faire des artisans parisiens et franciliens, l'avenue des Champs-Élysées n'a pas été animée par un marché de Noël depuis 2017, après que le Conseil de Paris eut décidé en juillet 2017 de ne pas reconduire la convention d'occupation du domaine public signée en 2015 avec la SARL Loisirs Associés, car son marché de Noël laissait à désirer, avec des produits hétéroclites de mauvaise qualité ne représentant en rien les savoir-faire des artisans locaux.

Or, les animations lors des fêtes de Noël contribuent à l'attractivité et au rayonnement de Paris, parmi elles, les marchés de Noël sont une source d'animation positive pour la capitale lorsqu'elle reflète l'esprit et les traditions de Noël.

Depuis 2017, la situation a évolué. D'une part, l'avenue des Champs-Élysées doit faire l'objet d'un réaménagement global qui démarrera lorsque la Ville de Paris, la Préfecture de police et l'État auront décidé de la suite à donner à tout ou partie des 152 propositions de l'étude « Réenchanter les Champs-Élysées » initiée et financée par le Comité Champs-Élysées, puis que les études opérationnelles et réglementaires.

D'autre part, la Ville de Paris invite depuis 2015 les concepteurs et les organisateurs de marchés de Noël à signer la « Charte des marchés de Noël », créée le 30 octobre 2015 et annexée à toutes les autorisations délivrées, laquelle prescrit de veiller à l'esthétisme des installations, d'effectuer une sélection rigoureuse des articles proposés et de développer des pratiques respectueuses de l'environnement.

Je crois que les conditions sont donc aujourd'hui réunies pour travailler à la réinstallation d'un marché de Noël sur l'avenue basse des Champs-Élysées qui promeuve des produits, des services, des animations et des décorations de qualité mettant en valeur les savoir-faire des artisans parisiens et franciliens.

D'autant que le Comité des Champs-Élysées a lui aussi préconisé dans sa proposition n° 60 de recréer un marché de Noël de qualité sur l'avenue des Champs-Élysées.

D'autant enfin que le Préfet de police, Laurent NUÑEZ, au détour d'un entretien récent dans le Parisien annonce qu'un marché de Noël sera prochainement organisé sur la place de la Concorde ce qui va à l'encontre d'une position largement partagée, à savoir celle de l'interdiction des occupations événementielles et commerciales de la place, de sorte à n'y autoriser que des activités non commerciales et d'intérêt national.

Ainsi, mon vœu préconise d'instaurer un dispositif renforcé de suivi et de contrôle du respect de la lettre et de l'esprit de la «Charte des marchés de Noël» de sorte que son non-respect engage systématiquement un refus d'autorisation d'une année complète, ou le retrait des installations et recommande enfin que la Ville de Paris s'inspire des modes de gestion des marchés de Noël de Reims et de Strasbourg qui permettent la sélection individuelle des exposants par la municipalité.

Je voulais savoir en outre si vous aviez des informations complémentaires sur ce marché de Noël prévu se tenir place de la Concorde.

Mme d'HAUTESERRE

La politique, c'est la constance et la cohérence. Après avoir pourfendu le marché de Noël qui existait sur l'avenue des Champs-Élysées durant la 1^{ère} mandature, vous en proposez désormais le retour.

Mme LÉCUYER

Je ne parle pas du même marché..

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle que l'occupation chaque année de la partie basse de l'avenue des Champs-Élysées et de la place de la Concorde pendant près de trois mois avait grandement contribué à la dégradation de ces espaces classés que nous venons de rénover pour près de 4 millions d'euros. Aussi, en dépit des éventuelles redevances, le retour d'un marché de Noël serait très coûteux.

De plus, il n'est pas viable financièrement de créer un marché de Noël de cette ampleur qui serait géré en direct par la Ville de Paris, il faut nous appuyer sur un partenaire privé.

Un porteur de projets s'était ainsi manifesté l'an dernier pour organiser un marché et une patinoire sur la place de la Madeleine, nous l'avons reçu et accompagné pour permettre au projet d'aboutir, mais cela n'a pas suffi.

Après cet échec, nous avons sollicité la CCI de Paris ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de mettre sur pied un marché valorisant le savoir-faire local. Ils n'ont pas souhaité donner suite à notre proposition.

Un élément est étrangement absent de votre vœu, alors qu'il est essentiel pour la compréhension du dossier. Le marché de Noël qui se tenait sur les Champs-Élysées a désormais lieu dans le jardin des Tuileries! La Grande Roue de Paris qui trônait place de la Concorde a été déplacée de quelques centaines de mètres seulement. Dans ces conditions, il apparaît très difficile de créer un deuxième marché de Noël viable à proximité du premier.

De plus, cette année, la place de la Concorde accueillera les animations qui avaient lieu jusqu'à présent sur la place de l'Hôtel de Ville. Au programme, des animations pour les familles, des chalets accueillant des artisans du label «Fabriqué à Paris» et de la petite restauration traditionnelle. Par ailleurs, le Grand Palais renouera avec sa patinoire dès cette année du 14 décembre au 8 janvier 2025.

J'émet un avis défavorable de la majorité.

Mme LÉCUYER

Je comprends donc que la proposition du Comité des Champs-Élysées ne vous satisfait pas non plus.

Mme d'HAUTESERRE

Non plus.

Mme LÉCUYER

Vous énoncez le fait que je dénonçais le marché de Noël précédent. Je le précise dans mon intervention : celui-ci était de très mauvaise qualité, très mal géré, etc.

M. BALADI

C'est faux.

Mme LÉCUYER

C'est ton point de vue, en tout cas, c'est le mien.

L'idée était de faire un marché de qualité sur cette partie inférieure des Champs-Élysées.

M. BALADI

S'il y a un acteur privé, il n'y a pas de problème. Il ne faut pas que cela coûte au contribuable. Il faut être logique dans ses positions.

Mme LÉCUYER

Dans ce sens-là, selon toi, le marché présent place de la Concorde est gratuit ?

M. BALADI

Les marchands sont labellisés « Fabriqué à Paris ».

Mme LÉCUYER

Pourquoi ne pas installer ce marché « Fabriqué à Paris » sur le bas des Champs-Élysées ?

Madame le Maire, ce marché qui était précédemment installé sur la place de l'Hôtel de Ville et qui arrive place de la Concorde est amené à y rester ? Ce dispositif est-il appelé à être pérennisé ?

Mme d'HAUTESERRE

Je ne suis pas Mme IRMA, je ne lis pas dans l'avenir. Nous avançons progressivement. Cette année, comme la place de la Concorde attend un projet et un programme, et comme le parvis de l'Hôtel de Ville est en travaux, nous faisons cette année le marché de Noël sur cette place.

En 2025, tout le monde fera des propositions pour déterminer l'avenir de la place de la Concorde. Vous pensez bien que je ne vais pas prendre position maintenant, sans quoi on pourrait interpréter toute prise de position comme une volonté de la Maire du 8^e arrondissement d'imposer ses conditions jusqu'en 2030.

Je peux vous dire seulement que nous allons accueillir ce qui avait précédemment eu lieu à l'Hôtel de Ville pour assurer une bonne ambiance, et nous verrons au moment venu comment les choses se présentent. Nous ne savons pas encore comment la place de la Concorde sera exploitée, un projet est en cours, une commission s'est réunie il y a un mois à laquelle j'ai assisté. Ce projet prévoit une rénovation, de la végétalisation ... Peut-être que chaque année nous ne mettrons que des sapins avec des guirlandes !

Mme LÉCUYER

Vous évoquez la concurrence avec le jardin des Tuileries. Cela signifie qu'il y a deux marchés de Noël...

Mme d'HAUTESERRE

Le jardin des Tuileries fait partie du 1^{er} arrondissement. Nous passons au vote.

Le vœu V08 2024 15 est rejeté à la majorité -12 voix). Mme LÉCUYER vote pou

V08 2024 16

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Ville de Paris étudie la création d'un espace vert compatible avec les recommandations de l'Agence régionale de santé sur la parcelle du 25-27, rue de Constantinople dans le 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Ce projet de cité scolaire au 25-27 rue de Constantinople est important. Nous connaissons tous son historique, puisqu'il a été abandonné après 10 ans d'instruction.

L'opération de construction prévoyait des classes, près de 50 logements sociaux, une cuisine de production, etc. Toutefois, les contraintes environnementales et sanitaires, comme vous l'avez annoncé, empêchent le projet de groupe scolaire et logiquement, le projet de logements sociaux, même si vous nous direz peut-être l'inverse.

Ces contraintes environnementales et sanitaires plaident donc pour un aménagement dont les usages seraient temporaires plutôt que permanents.

Suivant les diagnostics territoriaux réalisés par l'Atelier parisien d'urbanisme, le secteur de la rue de Constantinople, et plus largement celui de l'est du quartier de l'Europe est carencé en espaces verts. De plus, la Maire de Paris s'engage dans son futur PLU bioclimatique à développer jusqu'en cœur d'îlot des surfaces de pleine terre et des lieux de respiration et de fraîcheur, de la végétalisation, la présence de la faune et de la flore, tout comme celle des espaces libres ainsi que la préservation de la nature et la protection des arbres.

Comme vous le savez, les habitants du secteur de la rue de Constantinople attendent que la Maire de Paris travaille rapidement à de nouveaux projets utiles pour eux.

Dans cette perspective, j'ai lancé une pétition, qui a été signée par près de 1000 personnes. L'idée est de créer un espace végétalisé sur cette parcelle.

L'absence durable et non anticipée du bâti sur la parcelle du 25-27 rue de Constantinople de surcroît est susceptible d'être un facteur de fragilisation structurelle des immeubles mitoyens.

Je propose à notre Conseil d'émettre le vœu que la Ville de Paris étudie la création d'un espace vert compatible avec les recommandations de l'Agence régionale de santé. Peut-être ne serait-ce pas compatible, mais en tout cas, au moins que l'étude soit réalisée. Qu'elle diligente un diagnostic structurel des bâtiments mitoyens et étudie, dans l'hypothèse où le projet de logements sociaux irait à son terme, l'insertion dans celui-ci d'un espace vert.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER,

Vous l'avez évoqué, votre vœu rencontre un problème essentiel : l'Agence régionale de santé refuse d'accueillir des populations sensibles sur cette parcelle de terrain en raison des craintes persistantes

sur la mobilité des polluants. Ce projet d'école ne peut être mené à son terme, y compris en réalisant un vide sanitaire.

Or, votre vœu propose d'accueillir sur cette même parcelle de jeunes enfants, dans un jardin où ils pourront respirer directement les éventuelles remontées d'hydrocarbures. À moins que vous souhaitiez un espace vert dans une dalle de béton de 20 mètres de profondeur, bien sûr tout ceci n'est ni sérieux ni responsable.

De plus, il n'aurait pas été non plus responsable de persévérer dans ce projet sans risquer qu'un jour l'école soit contrainte de fermer ses portes en raison de remontées polluantes, en dépit de toutes les garanties prises dans le cadre des projets déposés.

Nous travaillons à une alternative pour mener un programme d'intérêt général pour cette parcelle en tenant compte de la position de l'ARS.

La deuxième demande manifeste un défaut de compréhension. Elogie-Siemp a veillé en tant que maître d'ouvrage à ce que des référés préventifs soient conduits. Chaque samedi, l'immeuble peut aujourd'hui signaler des désordres et demander des mesures.

J'ajoute pour conclure qu'il faut un peu de cohérence. Si le fait de laisser la parcelle non bâtie est une menace, alors pourquoi proposer la création d'un jardin ?

Nous voterons contre ce vœu qui traite de manière très légère un dossier complexe dans lequel le principe de précaution doit nous guider.

Mme LÉCUYER

Le principe de précaution, c'est bien moi qui en parle depuis des années en émettant le fait qu'il y a effectivement une suspicion de pollution importante sur cette parcelle et que ce projet d'école semble compromis. En juin dernier, je montais encore au créneau à ce sujet. Chaque fois, vous m'avez certifié que cette école serait effectivement construite.

Cela témoigne de la vision que j'avais sur cette problématique de pollution de cette parcelle et que celle-ci s'est avérée juste.

J'imagine que vous avez écouté mon vœu avec attention, j'y explique qu'on peut imaginer un espace végétalisé puisqu'une promenade dans un tel espace se ferait pendant un temps limité. Ce n'est pas comme y passer une journée complète assis devant son pupitre.

Vous avez plaidé pour un EHPAD, si j'ai bien compris. Comment pouvez-vous justifier de construire un EHPAD sur une parcelle polluée, alors que vous dites vous-même qu'on ne peut pas construire d'école pour cette raison, et encore moins un espace végétalisé ? Pour moi, cela relève d'une incohérence.

J'entends que c'est un sujet complexe. Je rappelle que Patrick BLOCHE a également signalé l'étude d'un centre d'hébergement d'urgence sur cette même parcelle. En Conseil de Paris, il a déclaré qu'il travaillait sur deux hypothèses, et que tout était possible et ouvert ou en tout cas en discussion.

Il a dit publiquement et c'est enregistré que deux propositions en particulier étaient à l'étude : un centre pour personnes âgées et un centre d'hébergement « Agnodice » qui proviendrait d'un autre arrondissement.

Il s'agit d'être positif, si un espace végétalisé n'est pas possible, tant pis, je pense toutefois que ce serait une bonne chose pour l'arrondissement, en particulier pour le quartier où les habitants sont très demandeurs.

Mme d'HAUTESERRE

Comme je l'ai dit tout à l'heure dans une délibération que je présentais, nous avons la coulée verte qui est inscrite dans le SDRIF-E de la Région. Deux projets sont étudiés.

Comme vous le savez, dans l'arrondissement, nous n'avons aucun établissement pour accueillir les séniors et les retraités.

Mme LÉCUYER

Il y a Beaucour.

Mme DEBADIER

C'est une résidence sénior.

Mme LÉCUYER

En attendant, un espace végétalisé pour la qualité de vie des habitants...

Mme d'HAUTESERRE

C'est ce que j'ai proposé dans mon programme sous le terme de « coulée verte ». Cela n'empêche pas de mener un projet pour les séniors qui souhaiteraient rester dans l'arrondissement. Certains amis ont été contraints d'éloigner leurs parents parce qu'ils ne trouvaient pas d'établissement dans le 8^e arrondissement. Il y a une demande et une attente forte des habitants, notamment ceux qui sont là depuis très longtemps.

J'ai vu avec Patrick BLOCHE, il serait d'accord pour défendre un projet d'EHPAD.

Mme LÉCUYER

Il serait donc possible de construire un EHPAD sur un site pollué.

Mme d'HAUTESERRE

Nous menons ce projet avec l'Agence régionale de santé. À partir du moment où elle considère que nous pouvons construire un établissement d'accueil pour les personnes d'un certain âge, c'est possible. Il faut réaménager...

Mme LÉCUYER

Je persiste à croire qu'un espace vert est positif, et je suis étonnée que cela vous provoque de telles poussées d'urticaire à cette idée.

Mme d'HAUTESERRE

Il y a d'autres raisons que j'évoquerai au moment voulu.

J'appelle donc à voter contre ce vœu.

Le vœu V08 2024 16 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter, puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité.

Q08 2024 06

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le rétablissement du tourner à gauche depuis le boulevard Haussmann vers l'avenue de Messine le long de la place du Pérou

Mme LÉCUYER

La récente interdiction, pour la circulation générale, du tourner à gauche depuis le boulevard Haussmann vers l'avenue de Messine le long de la place du Pérou s'avère problématique pour tous les usagers de l'espace public.

D'abord, pour rejoindre l'avenue de Messine puis les rues de la Bienfaisance, Treilhard et de Téhéran, les riverains et usagers respectueux du code de la route se trouvent désormais dans l'obligation de réaliser un détour jusqu'à la place Saint-Augustin afin de revenir "dans le bon sens".

Outre l'inconfort pour eux, un tel allongement des temps de parcours est en contradiction avec la volonté de la Ville de Paris de réduire la circulation générale dans la capitale. Ensuite, de nombreux véhicules - principalement des deux-roues mais aussi quelques quatre-roues - transgressent le nouveau sens interdit, et cette infraction est d'autant plus dangereuse en présence d'un passage pour piétons que ces véhicules accélèrent généralement pour franchir le boulevard Haussmann puis rester le moins longtemps possible en infraction à contresens.

Enfin, les chauffeurs de taxi regrettent eux aussi que le repositionnement de la station de taxi sur l'avenue de Messine ne soit pas satisfaisant pour eux.

S'il est donc souhaitable, le rétablissement du tourner à gauche depuis le boulevard Haussmann vers l'avenue de Messine le long de la place du Pérou est incompatible avec le maintien du nouveau tourner à gauche des taxis depuis l'avenue de Messine vers le boulevard Haussmann le long de la même place, autrement dit il est incompatible avec le maintien d'un double sens de circulation, et obligera en conséquence les taxis à rejoindre le boulevard Haussmann en poursuivant sur l'avenue de Messine puis en tournant à gauche dans la rue de Téhéran via la place de Narvik.

Ma question est donc la suivante : êtes-vous favorable à la restauration du sens unique depuis le boulevard Haussmann vers l'avenue de Messine le long de la place du Pérou et, le cas échéant, suivant quel calendrier comptez-vous prendre et faire prendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ?

Je ne sais pas si vous avez regardé ces voitures qui viennent par le boulevard Haussmann et qui coupent régulièrement le boulevard Haussmann pour rejoindre l'avenue de Messine en conservant les habitudes qu'elles avaient précédemment. C'est extrêmement dangereux, et beaucoup d'habitants évoquent ce sujet.

Mme d'HAUTESERRE

Qui sont ces nombreux habitants ?

Mme LÉCUYER

Je n'ai rien inventé... Les gens m'écrivent.

Mme d'HAUTESERRE

Vous ont-ils donné leur adresse ? 80 % de ces personnes n'habitent pas dans le 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Je ne suis pas à l'origine de cette pétition. Vous vous expliquerez avec les riverains.

Mme d'HAUTESERRE

Il ne faut pas prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas.

Mme LÉCUYER

C'est-à-dire ?

Mme d'HAUTESERRE

Les signataires de cette pétition ne sont pas ceux qui habitent le 8^e arrondissement.

Mme LÉCUYER

Certains d'entre eux, bien sûr.

Mme d'HAUTESERRE

Vous n'arrêtez pas de faire référence à des listes qui disent qu'il y a mille, dix mille, vingt mille signatures. Vous passez votre temps à collecter des coordonnées et des adresses e-mail pour pouvoir faire votre promotion.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, vous avez reçu ce document, j'imagine donc que cela vous a fait étudier la question. Répondez aux gens qui vous écrivent, cela résoudra un peu les problèmes.

Mme d'HAUTESERRE

Je réponds ! On m'appelle directement sur mon téléphone portable...

Mme LÉCUYER

Dans ce cas-là, ils ont de la chance.

Mme d'HAUTESERRE

Bien sûr qu'ils ont de la chance.

Mme LÉCUYER

Je ne suis pas la seule à être concernée, je pense que d'autres élus ici présents ont eu les mêmes retours que moi.

Mme d'HAUTESERRE

Lesquels ? Qui a eu de tels retours ?

M. TILLOY

J'ai eu des retours

Mme KRIKORIAN

Le Conseil de quartier est un lieu de discussion. Ce qui m'étonne dans cette affaire, c'est que nous fassions l'effort d'une démocratie participative et de l'organisation de conseils de quartier, qui sont les lieux de débat et de proposition, surtout quand on apporte des budgets.

Plutôt que de perdre du temps à faire des pétitions, j'invite les habitants à se déplacer.

Mme LÉCUYER

Vous le direz aux habitants. Ils vous écrivent régulièrement.

Le centre d'hébergement d'urgence de la rue Alfred-de-Vigny, vous étiez tous dans la boucle, mais vous avez tous peur de prendre la parole.

M. TILLOY

C'est quoi ce mauvais film ? On a une réponse, autant la faire.

Mme d'HAUTESERRE

Je vais vous donner la réponse.

Lors des travaux d'aménagement de la piste cyclable Haussmann/Friedland au printemps, la Mission vélo de la Direction de la Voirie et des Déplacements a inversé subrepticement cette portion de rue. Depuis, il n'est pas possible de l'emprunter, notamment pour ceux qui viennent de l'avenue Percier pour aller vers la place de Narvik. La raison invoquée est de ne pas pénaliser les taxis dont la station a été repositionnée avenue de Messine.

En 2025, la piste cyclable devrait être reprise par la Mission vélo. À cette occasion, nous avons demandé le rétablissement de cette portion en sens entrant (Haussmann vers Messine). Si ce n'est pas le cas, nous financerons ces travaux par redéploiement, sur nos crédits locaux.

Mme LÉCUYER

Cela dans quel délai ?

Mme d'HAUTESERRE

En 2025.

Mme LÉCUYER

Début 2025 ? Fin 2025 ?

Mme d'HAUTESERRE

Pour l'instant, comme je vous l'ai dit, je n'ai pas ma boule de cristal. Nous verrons en temps voulu comment les choses évoluent. Toujours est-il que nous avons conscience de ce qui se passe, mais de grâce arrêtez d'alimenter avec vos e-mails et vos newsletters...

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, vous avez un journal du 8^e arrondissement... vous avez vos lecteurs. Quel est votre problème ?

Mme d'HAUTESERRE

Aucun problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée.

Nous nous retrouverons le 3 décembre prochain à 19 heures.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, auriez-vous les dates de conseils de quartier, s'il vous plaît ?

Mme d'HAUTESERRE

Cela doit paraître dans le magazine. La liste des dates des conseils de quartier sera publiée dans le prochain numéro de novembre-décembre, c'est-à-dire dans une semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h10



Jeanne d'HAUTESERRE

Amendement de Mme LECUYER rattaché à la délibération 2024 DU 142 relatif à la clarification des critères d'exclusion et à la mise en cohérence des emplacements réservés dans le cadre du projet du PLU de la Ville de Paris

Considérant que le projet de PLU s'inscrit dans une politique d'accélération à marche forcée du logement social et poursuit un objectif idéologique qui va bien au-delà de l'obligation prévue par la loi "Solidarité et renouvellement urbain" (SRU) de 25% de logements sociaux d'ici 2025, puisqu'il prévoit 40% de logements publics à Paris en 2035, dont 30% de logements sociaux et 10% de logements abordables ;

Considérant que le projet de PLU s'appuie pour cela sur la possibilité d'imposer la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières, en abaissant le seuil de déclenchement, en augmentant la part minimale de logements sociaux à réaliser ou encore en multipliant le nombre des emplacements dits "réservés"

Considérant que le projet de PLU greève ainsi de prescriptions de mixité fonctionnelle et de mixité sociale les projets immobiliers de construction neuve, de restructuration lourde, d'extension, de surélévation ou de changement de destination

Considérant que, si ces projets concernent des surfaces dédiées à l'activité économique, ils doivent comprendre dorénavant 10% de surfaces dédiées à l'habitation

Considérant que, si ces projets concernent des surfaces dédiées à l'habitation, ils doivent comprendre dorénavant de 35 à 50% de logements sociaux, suivant que la zone est déficitaire ou hyper-déficitaire en logement social ;

Considérant que l'essentiel des 6e, 7e, Be, 15e, 16e et 17e arrondissements se trouvent en zone de déficit ou d'hyper-déficit en logement social

Considérant que les prescriptions de mixité fonctionnelle et de mixité sociale portent directement atteinte au droit fondamental de propriété des propriétaires des parcelles dites "pastillées"

Considérant que les servitudes de mixité fonctionnelle et de mixité sociale sont critiquables sur le fond pour leur incohérence et sur la forme pour leur arbitraire ;

Considérant que les servitudes de mixité fonctionnelle et de mixité sociale sont incohérentes sur le fond car elles vont dévaloriser les immeubles et les rendre difficilement vendables à un tiers ; limiter les rénovations pourtant nécessaires de sorte de rester sous le seuil de la restructuration lourde ; orienter de façon superflue la transformation du marché de bureau vers l'hôtellerie, dont le modèle économique est le plus à même de supporter la création d'une part de logements ;

Considérant que les servitudes de mixité fonctionnelle et de mixité sociale sont arbitraires sur la forme car elles résultent d'une procédure dans laquelle les propriétaires des parcelles pastillées n'ont jamais été destinataires de la moindre communication de la part de la Mairie de Paris pour les informer directement de la prescription d'urbanisme dont leur parcelle de terrain allait faire l'objet, et dans laquelle le choix des emplacements réservés a été effectué - suivant les mots de la commission d'enquête sur le projet de PLU bioclimatique - avec "une vision simpliste de la Ville de Paris ou déconnectée de la réalité"

Considérant que la commission d'enquête s'est ainsi élevée contre la "chasse aux sorcières" visant les établissements privés catholiques en considérant que grever des établissements scolaires d'un

emplacement réservé est à la fois inopérant et contraire à l'intérêt général d'une ville qui cherche à retenir les familles ;

Considérant, par exemple, que les immeubles de bureaux pastillés à Paris le sont principalement dans le quartier du Triangle d'or du Be arrondissement, à tel point que dans certaines rues 50% des immeubles de bureaux ont été pastillés, comme si la Mairie de Paris cherchait à bouter l'activité tertiaire hors du quartier central des affaires

Considérant, par exemple, que dans le Be arrondissement des immeubles de logements non vacants sont pastillés, que des immeubles venant de faire l'objet ou allant faire l'objet d'une restructuration lourde font aussi l'objet d'un emplacement réservé, que d'autres immeubles ont été soudainement pastillés dans la plus complète opacité entre la concertation du PLU (novembre 2022) et l'arrêt de l'avant-projet de PLU (mai 2023), ou encore que certains immeubles pastillés sont des immeubles qui devront supprimer des mètres carrés de logement existants pour créer des logements sociaux

Considérant que la Mairie de Paris reconnaît avoir pastillé bien au-delà du strict nécessaire, une infime minorité des prescriptions d'urbanisme ayant vocation à être finalement réalisée compte tenu de leur coût potentiel, autrement dit elle reconnaît avoir créé inutilement une insécurité juridique potentielle dont l'effet réel est de dévaloriser toutes les parcelles pastillées ;

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du Be arrondissement, le Conseil du Be arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris amende ainsi le projet de PLU b

1. dans le Tome 1 du Règlement du PLU b :

- a. dans la sous-section "UG.1.4.1 Rééquilibrage territorial de l'habitat et de l'emploi", dans la liste des cas de figure excluant l'application des dispositions de la sous-section UG.1.4.1, après la phrase "aux constructions ou parties de construction qui ont cessé d'être affectées à l'exercice d'activités de service public ou d'intérêt général depuis plus de dix ans", ajouter la phrase suivante :
 - i. Les dispositions de la présente sous-section UG.1.4.1 ne s'appliquent pas aux immeubles venant de faire l'objet ou allant faire l'objet d'une restructuration lourde, aux immeubles ayant fait l'objet d'une prescription d'urbanisme après la concertation de 2022, aux immeubles pour lesquels la création de logements sociaux revient à supprimer des mètres carrés de logement."
- b. dans la sous-section "UG.1.5.2 Emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements", après la phrase "/es dispositions de la présente sous-section UG.1.5.2 ne s'appliquent pas aux immeubles appartenant à l'État ou à l'un de ses établissements publics, dès lors qu'ils demeurent affectés à une mission de service public", ajouter la phrase suivante:
 - i. "Les dispositions de la présente sous-section UG.1.5.2 ne s'appliquent pas aux immeubles de logements occupés, aux immeubles venant de faire l'objet ou allant faire l'objet d'une restructuration lourde, aux immeubles ayant fait l'objet d'une prescription d'urbanisme après la concertation de 2022, aux immeubles pour lesquels la création de logements sociaux revient à supprimer des mètres carrés de logement."

2. en conséquence, dans le Tome 2 du Règlement du PLU :
- a. dans l'annexe V "Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements", supprimer les emplacements suivants pastillés dans la plus complète opacité entre la concertation du PLU (novembre 2022) et l'arrêt de l'avant-projet de PLU (mai 2023)
 - i. 1-5 rue de Berne/ 3 rue saint Petersbourg
 - ii. 3 rue de Cerisaies
 - iii. 5 rue la Boétie
 - iv. 6 rue Lincoln
 - v. 10 rue de Vézelay
 - vi. 12 rue Chateaubriand
 - vii. 12 rue de la Trémoille/ 7 rue du Boccador
 - viii. 22 rue de Naples
 - ix. 24 rue de la Trémoille/ 12 rue Clément Marot
 - x. 129 rue de Provence / 72 boulevard Haussmann / 1 rue du Havre
 - b. dans l'annexe V "Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements", supprimer les emplacements suivants venant de faire l'objet d'une restructuration lourde ou ayant obtenu un permis à cette fin dans les cinq ans précédant la publication de la liste des immeubles "pastillés" :
 - i. 1 rue de Cerisaies
 - ii. 4 rue Cambaceres / 6 place des Saussaies
 - iii. 7 rue du Boccador
 - iv. 9 rue du Boccador
 - v. 10 rue La Boétie
 - vi. 24 rue de la Trémoille / 12 rue Clément Marot
 - vii. 35 rue Marbeuf
 - viii. 59-63 rue du Rocher